

Conditions d'utilisation de la solution numérique <https://vs.covid-vaccin.ch> pour la vaccination contre le COVID-19 (état au 12 décembre 2021)

1. Objet

- a. Les présentes conditions d'utilisation règlent l'utilisation de l'application web <https://vs.covid-vaccin.ch> (ci-dessous vs.covid-vaccin), laquelle vise à soutenir numériquement le processus de vaccination conformément au plan de vaccination du canton du Valais et aux consignes de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).
- b. vs.covid-vaccin est une application web dont l'accès est sécurisé (https://). Elle permet aux personnes qui résident dans le canton du Valais et qui souhaitent se faire vacciner de s'enregistrer et de prendre rendez-vous dans les lieux de vaccination disponibles. Chaque personne vaccinée obtient alors un certificat de vaccination. Chaque personne vaccinée peut également obtenir un certificat de vaccination reconnu. Ce dernier peut-être être délivré au format électronique.
- c. vs.covid-vaccin permet aux fournisseurs de prestations mandatés par le canton du Valais de piloter, d'administrer, de documenter et de procéder au reporting selon les consignes de l'OFSP.

2. Accès et utilisation des données par le personnel des Centres de vaccination

- a. Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) du canton du Valais et les administrateurs des centres de vaccination accordent les droits d'accès et d'administration de vs.covid-vaccin aux professionnels de la santé responsables, aux assistants médicaux spécialisés et au personnel responsable pour l'administration.
- b. Le DSSC et les administrateurs des centres de vaccination sont responsables de gérer les droits d'utilisation des personnes autorisées à employer l'application et doivent en particulier garantir que les personnes qui n'ont plus besoin de vs.covid-vaccin pour remplir leur mission ne disposent plus de droits d'accès.
- c. Le DSSC se réserve le droit de modifier, de limiter ou de bloquer l'accès à vs.covid-vaccin en tout temps si elle soupçonne une utilisation non conforme.
- d. Si l'autorisation d'un lieu de vaccination (centre ou autre service) est suspendue ou annulée, le DSSC lui enlève son accès à vs.covid-vaccin.
- e. Les informations de connexion à vs.covid-vaccin comme le nom d'utilisateur et le mot de passe sont personnelles et doivent être maintenues secrètes.

3. Disponibilité

En dehors des heures de maintenance annoncées, vs.covid-vaccin est normalement disponible 24h/24. Des travaux de maintenance sans préavis ou des problèmes techniques peuvent cependant rendre temporairement le système indisponible, en particulier en période de forte sollicitation. La disponibilité de vs.covid-vaccin ne peut être garantie. Le canton du Valais n'est pas responsable en cas d'indisponibilité de vs.covid-vaccin.

4. Préparation, exploitation et prise en charge de vs.covid-vaccin

Le logiciel vs.covid-vaccin est préparé, exploité et pris en charge par la société OneDoc SA, sise à l'Avenue de Sécheron 15, 1202 Genève. OneDoc SA garantit tous les aspects d'exploitation de vs.covid-vaccin (sécurité, réseau, prestation, sécurité des données, etc.).

5. Coûts

L'utilisation de vs.covid-vaccin est gratuite pour toutes les personnes souhaitant se faire vacciner ainsi que pour le personnel responsable.

6. Protection des données et confidentialité

- a. Tous les services de vaccination sont tenus de respecter la législation du canton du Valais en matière de protection des données.

- b. Les données saisies sur vs.covid-vaccin sont utilisées exclusivement pour garantir le processus de vaccination, l'émission de certificats et la gestion de l'épidémie. Elles sont protégées efficacement contre une lecture par des tiers non autorisés.

7. Responsabilité

Le canton et OneDoc SA ne sont pas responsables en cas de dommages de toute sorte résultant de l'utilisation ou de l'absence de disponibilité de vs.covid-vaccin. L'utilisation est volontaire et requiert d'accepter les risques induits.

8. For juridique et droit applicable

Tout litige découlant de l'utilisation de vs.covid-vaccin doit être porté auprès d'un tribunal situé dans la même juridiction que le siège de l'administration du canton du Valais. Seul le droit suisse s'applique.

9. Réserve de modifications

Le DSSC est autorisée à modifier les présentes conditions d'utilisation à tout moment, notamment pour les adapter aux changements de la situation juridique par la loi ou la juridiction.